



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 72624

## Texte de la question

Le département des Hautes-Pyrénées connaît un déficit de voies de communications modernes et rapides, tant ferrées que routières et même aériennes. À ce jour, les Hautes-Pyrénées bénéficient encore d'une desserte ferroviaire médiocre depuis Paris et les principales métropoles françaises et européennes. Le département est correctement desservi par l'autoroute A 64 qui le traverse d'est en ouest de la côte atlantique vers Toulouse et la Méditerranée, mais reste toujours et encore isolé et particulièrement mal desservi dans sa partie nord en direction de Bordeaux, du coeur du grand Sud-Ouest et du centre de la France. Enfin, l'incertitude règne toujours autour de l'avenir et du nécessaire développement de l'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées notoirement sous-utilisé à l'heure actuelle. De même, l'État ne manifeste pas un grand enthousiasme pour le développement du pôle universitaire de Tarbes pourtant capital pour l'avenir même de la ville, mais plus encore pour l'avenir du département tout entier. En conséquence, et dans la perspective du prochain comité interministériel d'aménagement du territoire, Mme Chantal Robin-Rodrigo souhaite désormais connaître la position et les intentions de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, quant à la mise sur pied d'un ambitieux plan global et pluriannuel de remise à niveau en faveur de l'agglomération de Tarbes et du département des Hautes-Pyrénées.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72624

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 septembre 2005, page 8312